

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Vitamin B12 0.1% WS (spray dried)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Destiné à l'enrichissement des aliments, Ingrédient pour produits pharmaceutiques

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DSM Nutritional Products Europe Ltd
PO Box 2676
CH-4002 Basel
Téléphone : +41618157777
Téléfax : +41618157770
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : sds.nutritionalproducts@dsm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 62 866 2314

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Étiquetage supplémentaire:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Risque d'explosion de poussière.

3. Composition/ informations sur les composants

Brève description du produit : Préparation composée d'un ingrédient actif et d'excipients

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
--------------	---	--------------------------------	--	-------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Vitamin B12 0.1% WS (spray dried)****0429090**

Version 2.2

Date de révision 05.01.2015

Date d'impression
20.12.2016

acide citrique	77-92-9 201-069-1	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 5
----------------	----------------------	---------	--------------------	------------

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Autres ingrédients

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Classification SGH	Concentration [%]
cyanocobalamine (Vitamine B12)	68-19-9 200-680-0			>= 0,1 - < 1

4. Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun symptôme spécifique connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction : Eau
appropriés Mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant : Aucun(e) à notre connaissance.

la lutte contre l'incendie

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Prenez garde au risque d'explosion de la poussière.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et enlever à la pelle.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.
Les dispositions concernant l'élimination sont consultables à la rubrique 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.
Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de l'humidité.
: Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.
Température de stockage : < 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Non applicable

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
En cas de fortes concentrations de poussière, utiliser un masque anti-poussière adapté aux conditions locales.
- Protection des mains : Matière pour gants: par exemple caoutchouc nitrile
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Vêtements légers de protection
- Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : poudre
- Couleur : rose
- Odeur : Pas d'information disponible.
- Seuil olfactif : Pas d'information disponible.
- Point/intervalle de fusion : non déterminé
- Point/intervalle d'ébullition : non déterminé
- Point d'éclair : Non applicable
- Inflammabilité (solide, gaz) : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air
- Pression de vapeur : Non applicable
- Densité de vapeur relative : Non applicable
- Densité : non déterminé
- Hydrosolubilité : complètement soluble
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable
- Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible
- Décomposition thermique : Se décompose par chauffage.
Dangers liés à des réactions exothermiques
- Propriétés explosives : Donnée non disponible
- Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Indice de combustibilité	: 3 (22 °C)
	: 3 (100 °C)
Propriétés explosives de la poussière	: Valeur KST: 103 m.bar/s (Échantillon de produit, Valeur médiane de l'échantillon testé 0,056 mm; ISO 6184)
Classe d'explosibilité de poussière	: St1 (Échantillon de produit, Valeur médiane de l'échantillon testé 0,056 mm; ISO 6184)
Surpression maximum de l'explosion	: 7,2 Bar (Échantillon de produit, Valeur médiane de l'échantillon testé 0,056 mm; ISO 6184)
Énergie minimale d'ignition	: 30 - 100 mJ (Échantillon broyé, Valeur médiane de l'échantillon testé 0,043 mm, Perte à la dessiccation 4,1 %, EN 13821) L'Énergie minimale d'inflammation (EMI) d'un mélange poussière/air dépend de la taille des particules, de la teneur en eau et de la température de la poussière : plus la poussière est fine et sèche, plus l'EMI est faible.
	: Remarque générale : les caractéristiques de l'explosion de poussière indiquées ne valent que pour ce produit et dépendent des paramètres de l'échantillon.
Résistivité volumique de la poudre	: env. 4E+11 Ohmm (Échantillon de produit, Valeur médiane de l'échantillon testé 0,074 mm, Perte à la dessiccation 4,2 %) La matière peut accumuler des charges électrostatiques et peut de ce fait provoquer une ignition d'origine électrique.
Température minimale d'inflammation d'un mélange air/poussière	: env. 390 °C (Valeur médiane de l'échantillon testé 0,055 mm) Déterminé dans le four BAM

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts et bases fortes
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 000 mg/kg
(calculé à partir de la DL50 des ingrédients)
- Irritation de la peau
acide citrique : Irritation légère de la peau (Lapin, OCDE ligne directrice 404,
72 h)
- Lésions oculaires
graves/irritation oculaire : Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une
irritation mécanique.
- Sensibilisation respiratoire ou
cutanée : Ces informations ne sont pas disponibles.
- Génotoxicité in vitro : Pas d'indication de mutagénicité connue
- Cancérogénicité : Pas d'indication de cancérogénicité connue
- Tératogénicité : Pas d'indication de tératogénicité connue
- Toxicité spécifique pour
certains organes cibles -
exposition répétée : Ces informations ne sont pas disponibles.
- Information supplémentaire : Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une
irritation mécanique.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- Bioaccumulation : Donnée non disponible
- Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

- Répartition entre les
compartiments
environnementaux : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation : non déterminé

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU****ADR**

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies**ADR**

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR**

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage**ADR**

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

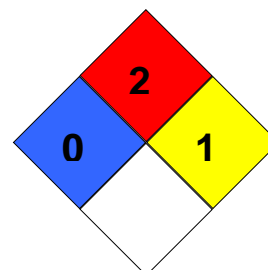
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Donnée non disponible

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

NFPA Classification : Danger pour la santé: 0
Risque d'incendie: 2
Danger de réactivité: 1



15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R36 Irritant pour les yeux.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitamin B12 0.1% WS (spray dried)

0429090

Version 2.2

Date de révision 05.01.2015

Date d'impression
20.12.2016

applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Abréviations: 67/548/EEC= Dangerous Substances Directive. 1999/45/EC= Dangerous Preparations Directive. Regulation (EC) No. 1272/2008= Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures. DNEL= Derived No-Effect Level. PNEC= Predicted No-Effect Concentration. NFPA= National Fire Protection Association (USA). IATA= International Air Transport Association. IMDG= International Maritime Dangerous Goods. RID= International Rule for Transport of Dangerous Substances by Railway; ADR= European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road. TWA= Time Weighted Average (pondérée dans le temps). VME= valeur moyenne d'exposition. STEL= Short term exposure limit. VLCT= Valeur limite à courte terme. VLEP = valeur limite d'exposition professionnelle.